

Le Président de l'Université de Lorraine,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 25 juin 2011 créant le Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Messieurs les Directeurs des IUT de Saint-Dié des Vosges et de Longwy

## ARRÊTE

### Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- Antoine DI SANO (MCF IUT de Longwy), **Président**
- Olivier CASPARY (MCF IUT de Saint-Dié)
- Patrick ADELBRECHT (PRAG IUT de Saint-Dié)
- Marie-Françoise FRONIEUX (IUT Longwy)
- Miloud GUENDOOUZ (MCF IUT de Longwy)

### Article deux :

Les Directeurs des IUT de Saint-Dié des Vosges et de Longwy sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 31 Octobre 2020

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre M. ENHARDT  
Président



Affiché le : 1 5 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 1 5 MARS 2022

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L.712-2,

- L.613-2

- D.612-2 à D.612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 8 juillet 2014 créant le Diplôme d'Université Biodiversité, Ecosystèmes, Territoires

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

### ARRÊTE

#### Article premier :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Biodiversité, Ecosystèmes, Territoires, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2021/2022 :

- M Michaël DANGER, Maître de conférences, **Président**
- Mme Florence MAUNOURY-DANGER, Maître de conférences
- M Vincent FELTEN, Maître de conférences

#### Article deux :

Le Directeur de l'UFR Sciences Fondamentales et Appliquées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 31 Octobre 2020  
Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le : 1 5 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 1 5 MARS 2022